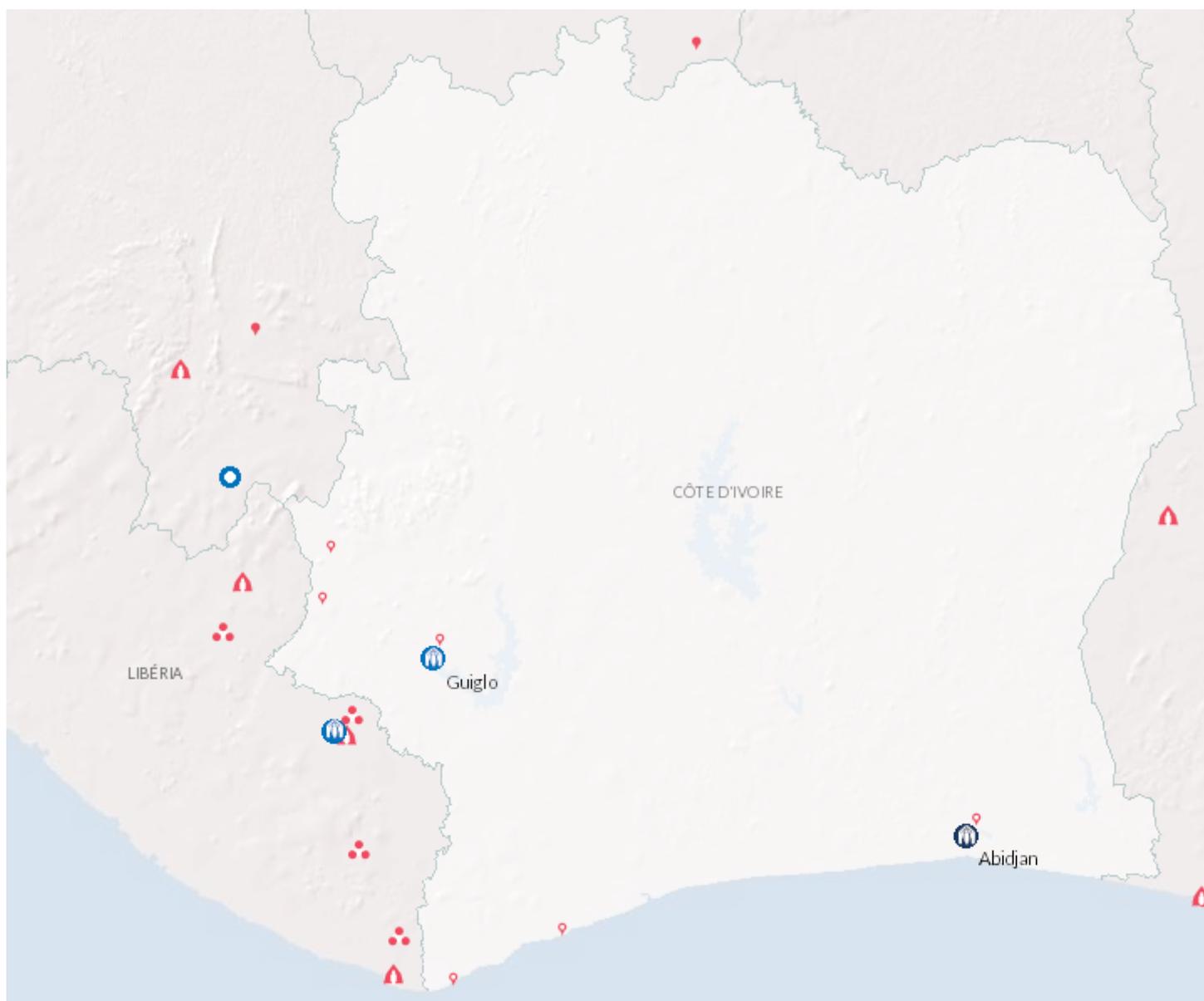


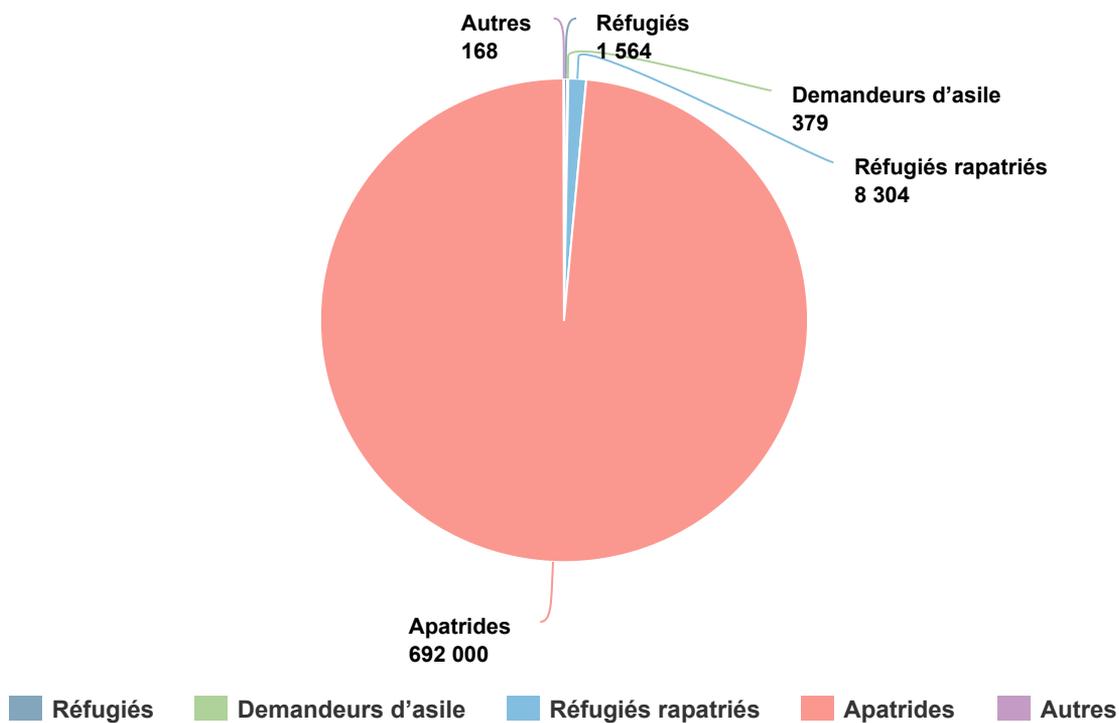
Opération: Côte d'Ivoire



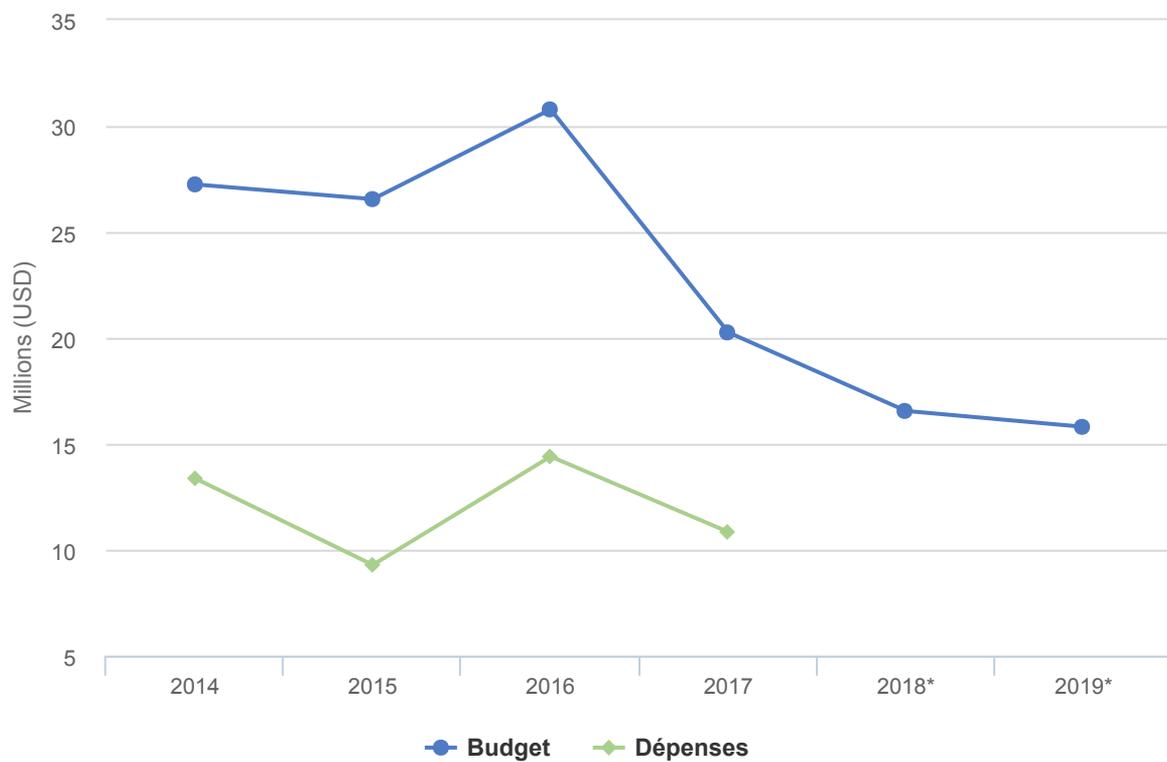
Personnes relevant de la compétence du HCR

- 2% EN 2017

2017	702,415
2016	715,353
2015	1,023,579



Budgets et Dépenses - Côte d'Ivoire



Environnement opérationnel

En août 2018, une ordonnance d'amnistie a été votée pour les personnes accusées ou déclarées coupables de délits en rapport avec la crise post-électorale de 2010 ou d'atteintes à la sécurité de l'État. Cette amnistie pourrait encourager le retour de réfugiés ivoiriens fin 2018 et début 2019.

La stratégie pluriannuelle d'élimination de l'apatridie, élaborée par le HCR en 2015, a été révisée en 2018 et sa mise en œuvre doit se poursuivre en 2019. Une nouvelle loi relative à l'état civil devrait être adoptée en 2018 ; toutefois, compte tenu de l'imminence des élections présidentielles de 2020, la révision du code de la nationalité ne figure peut-être pas dans ce contexte, parmi les priorités du gouvernement. S'agissant de la réduction des cas d'apatridie, une circulaire ministérielle sur l'application de l'article 3 du Code de la nationalité ivoirien devrait être adoptée fin 2018, ce qui autorisera les magistrats à accorder la nationalité aux enfants de parents inconnus. En 2019, le HCR facilitera la délivrance d'actes de naissance hors-délais et assurera des formations sur l'inscription à l'état civil, à la lumière de la nouvelle loi sur l'état civil qui doit être adoptée en 2018. L'organisation est actuellement engagée dans une étude destinée à faire le point sur la population apatride et sur les personnes risquant de le devenir en Côte d'Ivoire. L'étude a commencé en juin 2018 par une étude pilote et les résultats définitifs sont attendus en décembre 2018. Cette étude fournit certaines des premières statistiques concrètes sur l'apatridie en Côte d'Ivoire et constitue un élément essentiel de l'action du HCR pour lutter contre l'apatridie dans le pays. Elle permettra à l'organisation d'établir le profil de la population apatride, notamment selon le niveau et le type de documents d'état civil présenté, l'âge et le genre, le niveau d'études, l'emploi, la région, le milieu social, le statut des personnes au regard de la législation sur l'immigration, et selon toute une série d'autres facteurs.

Au-delà des partenariats opérationnels, le HCR se concentrera sur les partenariats stratégiques avec diverses parties prenantes, comme les organisations de développement, afin de mieux mettre en œuvre les programmes d'autonomisation des réfugiés et des rapatriés ou déplacés internes de retour.

Le HCR et d'autres agences des Nations Unies ont élaboré, conjointement avec le gouvernement, une stratégie de recherche de solutions durables pour les personnes relevant de la compétence du HCR et les populations d'accueil. Par le biais du SAARA (Service d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides), le gouvernement continuera d'assurer la détermination du statut de réfugié et d'examiner les recours. En collaboration avec certains partenaires, comme le ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, le ministère de la Santé, le ministère de l'Éducation, différentes associations locales et antennes d'aide juridique, le HCR entreprendra des activités supplémentaires pour améliorer les conditions de vie des populations réfugiées. Dans les régions qui accueillent des réfugiés rapatriés, le gouvernement joue un rôle important en facilitant l'exécution d'activités d'aide à la réintégration durable. Le HCR travaillera en étroite collaboration avec le gouvernement afin d'inclure les solutions pour les personnes relevant de sa compétence dans le Plan national de développement (PND). En outre, l'organisation continuera de faciliter la délivrance de documents et de plaider pour l'intégration des enfants dans le système éducatif national.

Principales priorités

En 2019, le HCR entend :

- poursuivre les activités concernant la détermination du statut de réfugié, l'accès aux documents d'identité et aux titres de voyage avec le Gouvernement, ainsi que la mise en œuvre de solutions durables, dont l'intégration locale ;
- renforcer les capacités des autorités administratives au regard de la législation sur la protection des réfugiés ;

- offrir une aide au cas par cas aux personnes qui ont des besoins particuliers et poursuivre les activités visant à lutter contre les violences sexuelles et de genre, ainsi qu'à améliorer la protection des enfants et leur accès à l'éducation ;
- soutenir la réintégration durable, en particulier au niveau des abris, des moyens de subsistance, du microcrédit, des documents d'état civil et de la cohésion sociale, en coordination avec le Gouvernement, les agences des Nations Unies et d'autres partenaires ;
- aligner sa stratégie de désengagement sur le Plan national de développement et la stratégie « Unis dans l'action » de l'ONU en Côte d'Ivoire ;
- plaider pour la réforme du Code de la nationalité (par des réunions de haut niveau, la production et l'utilisation de supports et documents pour les campagnes, des ateliers), afin de garantir la nationalité aux enfants apatrides, aux immigrés de longue date et à leurs descendants ayant un lien avec la Côte d'Ivoire (comme la naissance ou la résidence) ;
- offrir, dans le cadre du programme de réduction des cas d'apatridie, une aide juridique incluant l'accès à des avocats, des séances d'information et des conseils ;
- mettre en place une procédure de détermination du statut d'apatride, afin d'accorder aux migrants apatrides un statut de protection en tant que solution provisoire et en dernier recours ;
- poursuivre les activités de sensibilisation en langue locale au sein de la population apatride, de la population à risque et des communautés voisines afin d'assurer l'accès aux lois et à l'enregistrement des naissances, d'améliorer les pratiques des populations et de prévenir de futures atteintes aux droits ;
- mettre en place une réponse coordonnée et globale face aux mouvements mixtes, en aidant à garantir le respect des droits fondamentaux et le bénéfice de la protection internationale dans le contexte des mouvements mixtes en Côte d'Ivoire, qui est un pays de destination, de départ et de transit.

Chiffres clés :

- 2 060 réfugiés bénéficieront d'une aide en matière d'abris
 - 1 490 personnes relevant de la compétence du HCR recevront des kits de production ou des intrants pour entreprendre des activités dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage ou de la pêche
 - 1 130 personnes relevant de la compétence du HCR bénéficieront d'une formation à l'entrepreneuriat/au commerce
 - 1 130 personnes relevant de la compétence du HCR et ayant des besoins particuliers recevront des espèces/des bons d'achat pour assurer leur subsistance
 - 490 ménages de réfugiés recevront des allocations en espèces pour régler leur loyer
 - 210 personnes relevant de la compétence du HCR recevront des permis de séjour
-